

colorchecker CLASSIC



x-rite

mm

0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20



1652

ARRÊT

CONSEIL D'ÉTAT

-

ARRÊT

1652



1652

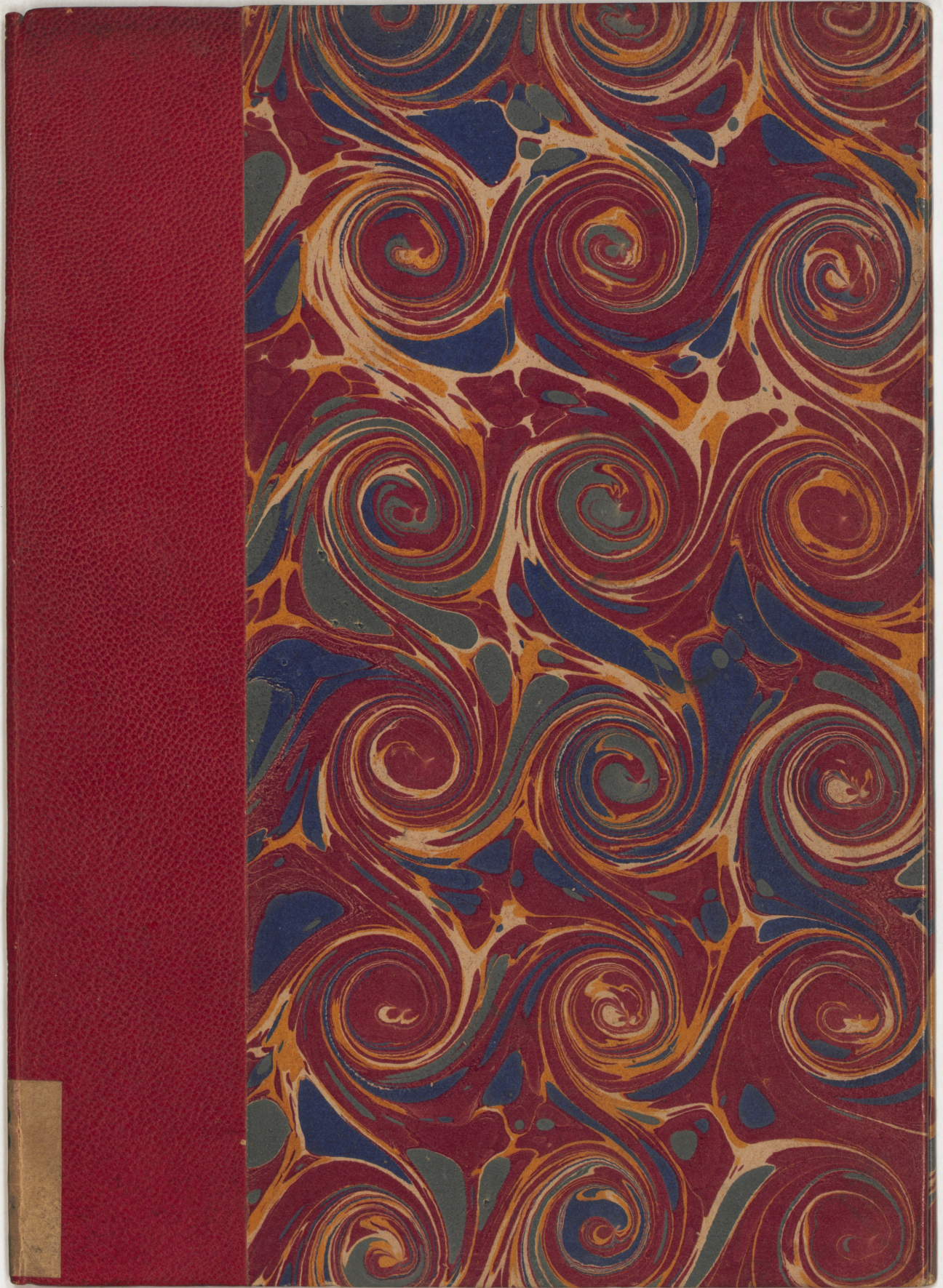
ARRÊT

CONSEIL D'ÉTAT

-

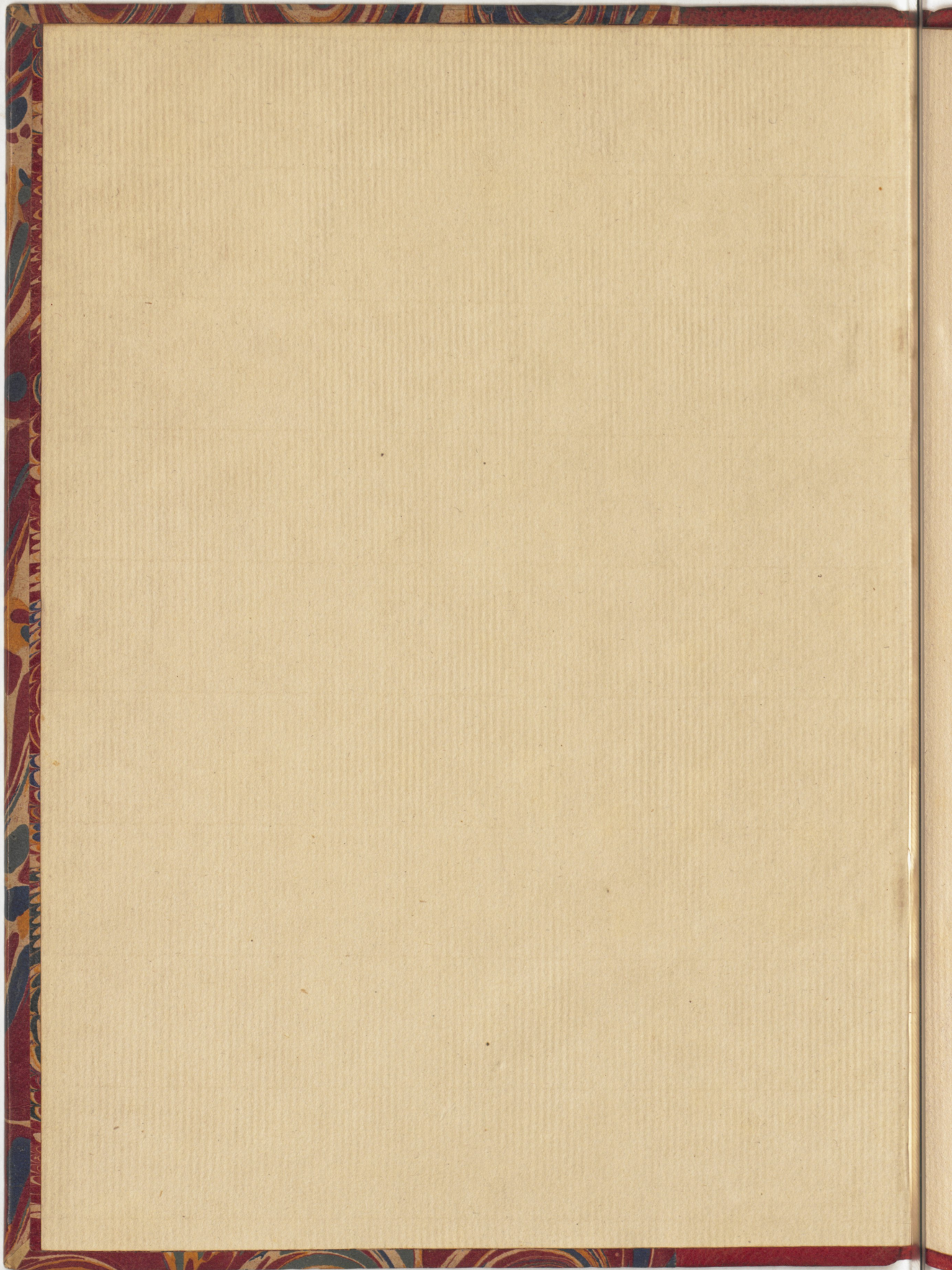
ARRÊT

1652





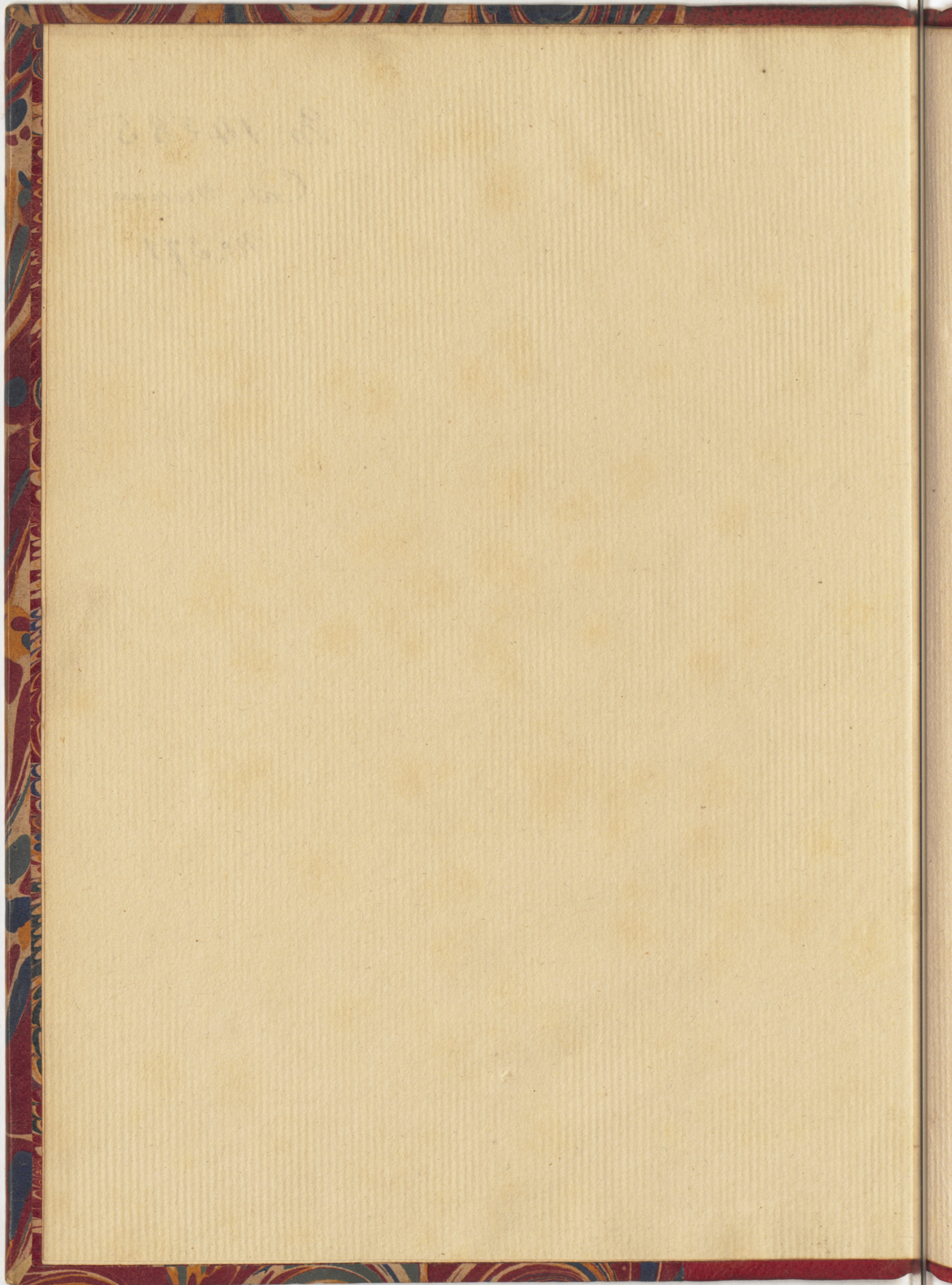




In. 14285.

Cat. Moreau,

n° 371.



18 Janvier

92

ARREST

DV CONSEIL

D'ESTAT DV ROY,

DONNE' EN FAVEUR

D V

CARDINAL MAZARIN.



Souste la Coppie imprimée à Poitiers,

De l'Imprimerie de IULIEN THOREAU,

Imprimeur ordinaire du Roy, &

de l'Vniuersité.

M. D C. L I I.

au6

ARRREST

DU CONSEIL

DESTAT DU ROY

DONNE EN FAVEUR

DU

CARDINAL MAZARIN



Imprimeur ordinaire du Roy, et
de l'Université,
De l'imprimerie de V. L. N. THORAN,
L'ont la Copie imprimée à Paris,
M. DC. LII.



ARREST DV CONSEIL
D'ESTAT DV ROY,
DONNE' EN FAVEUR
DV CARDINAL MAZARIN.

LE ROY s'estant fait représenter en son
Conseil l'Arrest de la Cour de Parlement
de Paris du vingt-neufiéme Decembre der-
nier, portant entr'autres choses que sur la Biblio-
theque & meubles du Sieur Cardinal Mazarini
qui seront vendus, & autres biens qui se-trouue-
ront luy appartenir en France, il sera pris par pre-
ference la somme de cent cinquante mil liures,

A ij

pour estre donnez à celuy ou ceux qui représenteront ledit Sieur Cardinal à Iustice mort ou vif, ou à leurs heritiers: Veu aussi les Arrests de ladite Cour de Parlement des treizième & vingtième dudit mois de Decembre dernier, par lesquels il est ordonné entr'autres choses, que par l'un des Presidens & aucuns des Conseillers de ladite Cour qui seront Deputez, le Roy fera aduertir des bruits qui courent du retour dudit Sieur Cardinal Mazarini, & sa Majesté tres-humblement suppliée de la part de ladite Cour d'en vouloir donner sa parole Royale, pour l'entretienement & execution de sa Declaration verifiée le 6. Septembre dernier.

SA MAIESTE' considerant que ledit Sieur Cardinal n'est entré dans le Royaume qu'en consequence des Ordres de sa Majesté, pour amener vn grand Corps de Troupes leuées à ses despens, pour la seruir dans l'occasion des presens mouuemens, dont ladite Cour eut esté informée, si elle eut surcis ses deliberations sur ce sujet, jusques au retour des Commissaires par Elle Deputez vers sa Majesté, suiuant lesdits Arrests des treize & 20. Decembre dernier: Que ledit Arrest du vingt-neufième Decembre, est non seulement contre l'intention de sa Majesté, mais aussi contre les formes de la Iustice, & contre l'usage du Royaume, & de

de tres-pernicieuse consequence; mesme qu'il blesse
le College des Cardinaux, & le Chef de l'Eglise,
dont ils sont les principaux Membres, & le Saint
Siege Apostolique, pour lequel la Majesté veut à
l'exemple des Roys ses Predecesseurs garder en
toutes occurences vne deuotion & reuerence filiale.

SIEGE DE CONVEGARD
S A MAIESTE' estant en son Conseil, a
cassé & annullé, casse & annulle ledit Arrest du
vinge neuvième Decembre dernier : A fait & fait
tres expresses inhibitions & defenses à toutes per-
sonnes, de quelque qualité & condition qu'elles
soient, de l'executer, ny d'entreprendre ou atten-
ter aucune chose contre la personne dudit Sieur
Cardinal Mazarini, à peine de la vie, S A MAIESTE'
l'ayant pris & le prenant en sa protection & sauue-
garde speciale : Fait en outre sa Majesté tres-ex-
presses defenses à ladite Cour, & aux Commissaires
par Elle Deputez pour la vente des biens dudit
Sieur Cardinal, de proceder à ladite vente, mesmes
des Liures de sa Bibliotheque, & à toutes personnes
de s'en rendre Adjudicataires, directement ou in-
directement, à peine de restitution desdits Liures,
& de perte de ce qu'ils en auront payé, ensemble
de dix mil liures d'amende à l'encontre tant des-
dits Commissaires que des Adjudicataires, solidai-
rement. Et sera le present Arrest leu & publié par

B

tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en pretende
cause d'ignorance. FAIT au Conseil d'Etat du
Roy, tenu à Poitiers, sa Majesté y estant, le dix-
huitième Janvier mil six cens cinquante-deux.

Signé, DE GVENEGA VD.

[Faint, mirrored bleed-through text from the reverse side of the page, including words like 'Cardinal', 'Commissaires', and 'Majesté']

